

Mai 2018

Newsletter de la Communauté de Communes
Forêts, Seine et Suzon

25 Com.Une



Sommaire

Fiscalité	1
Les projets	2
Service Enfance-Jeunesse	3
Le Pays Seine et Tilles en Bourgogne	4

Fiscalité

Le 5 avril dernier, le budget de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon a été voté. Les élus ont décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité. Ainsi, les taux d'imposition « ménages » pour l'année 2018 s'établissent :

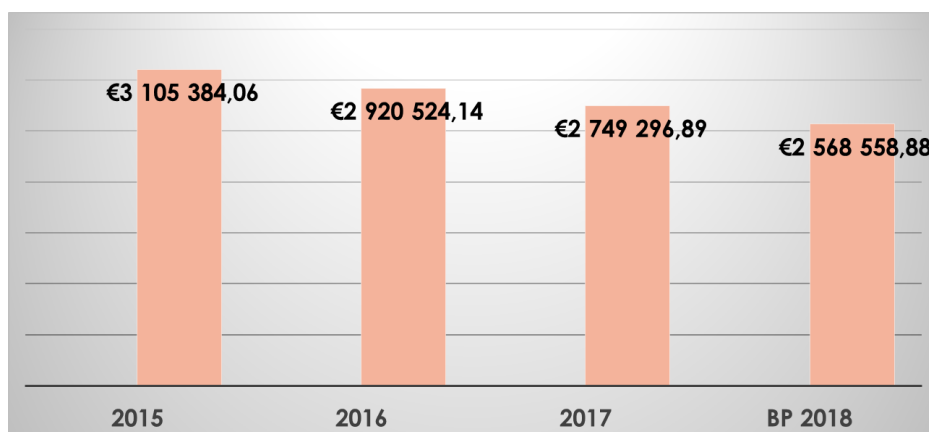


Taxes	Taux
Taxe d'habitation	6.84%
Taxe Foncière (bâti)	6.24%
Taxe foncière (non bâti)	20.51%

Fiscalité maîtrisée depuis 3 années consécutives

La CCFSS a poursuivi ses efforts pour réduire les dépenses de fonctionnement malgré des recettes de l'Etat qui diminuent.

➔ MAITRISE DES DEPENSES DE LA COLLECTIVITE

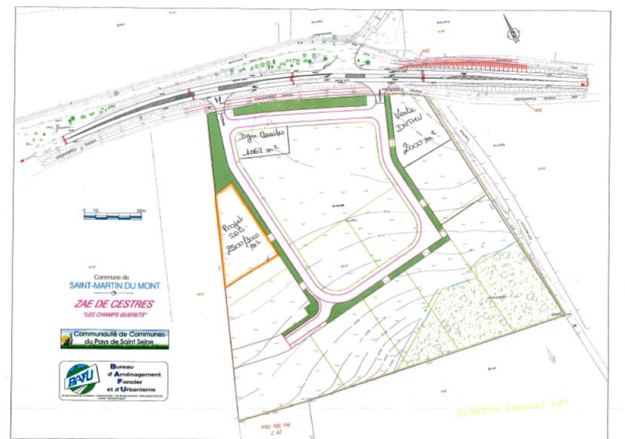


Les projets

1- Aménagement de la ZAE à Cestres (Saint-Martin-du-Mont)

Le SDIS 21, depuis 2008, a engagé des études sur l'implantation d'un nouveau centre de secours à Saint-Seine-l'Abbaye.

Il a décidé en avril 2018 de retenir le site de la ZAE pour construire sa nouvelle caserne. Les travaux seront réalisés en 2019.



Plan de la ZAE à Cestres

2- Création d'un centre de ressources numériques à Saint-Seine-l'Abbaye (SATI 21)

La Médiathèque à Saint-Seine-l'Abbaye accueillera en fin d'année un centre SATI 21.

C'est un réseau d'Espaces Publics Numériques qui proposera par l'intermédiaire de son animateur un ensemble de services au public liés au TIC :

- Services publics en ligne
- Accueils numériques
- Télétravail
- Initiation et perfectionnement à internet et à l'informatique
- Aide à la recherche d'emploi
- Réunions à distance
- Accompagnement de projets...



L'aménagement informatique de ce centre sera subventionné à hauteur de 48% par le Conseil Départemental et à 30% par l'Etat



3- Création d'un nouveau pôle périscolaire sur le territoire

Le Conseil Communautaire délibèrera prochainement sur le choix du site qui accueillera cette nouvelle structure « Petite Enfance ».

4- Création d'une micro-crèche sur le territoire de la CCFSS.

Une étude est en cours, menée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour l'implantation d'une micro-crèche sur le territoire de la CCFSS.

Les résultats de cette étude seront communiqués par la CAF en septembre 2018 et permettront de décider d'un lieu pertinent pour la création d'une telle structure.



Le service Enfance-Jeunesse

Rythmes scolaires : la semaine des 4 jours

A compter de la rentrée 2018/2019, l'ensemble des sites d'accueil appliqueront la semaine des 4 jours.

Extrascolaire

⇒ Petites vacances

- Ouverture la première semaine des vacances d'automne, d'hiver et de printemps
- Une ouverture supplémentaire peut être proposée en fonction du calendrier scolaire

⇒ Grandes vacances

- Ouverture 4 semaines en fonction du calendrier scolaire

Contacts des différents sites

Afin de répondre au mieux à vos interrogations, vous pouvez joindre le service « Enfance-Jeunesse » à la CCFSS ou le site de votre (vos) enfant (s).

Coordination Enfance-Jeunesse

4 bis rue des Ecoles 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX	03.80.42.98.97 enfancejeunesse.seinesuzon@orange.fr
---	--

Structures	Coordonnées
Messigny-et-Vantoux (21380) Rue du Moulin	03.80.35.44.39 enfancejeunessemessigny@orange.fr
Savigny-le-Sec (21380) Place de la Mairie	09.67.89.75.79 enfancejeunessesavigny@orange.fr
Darois (21121) Rue de la Mare	03.80.35.62.05 enfancejeunessedarois@orange.fr
Pôle des Tasselots Bligny-le-Sec (21440) 5 rue du Four	03.80.35.09.88 enfancejeunessetasselots@orange.fr
Pôle de l'Ignon Lamargelle (21440)	03.80.35.16.13 enfancejeunessesignon@orange.fr

Le Pays Seine et Tilles en Bourgogne

Le Pays Seine et Tilles en Bourgogne : un syndicat qui regroupe 3 communautés de communes : Covati, Tille et Venelle et Forêts, Seine et Suzon (voir carte ci-dessous).

Contrat local de santé du Pays Seine et Tilles en Bourgogne

Le Conseil Départemental de Côte d'Or et l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté (ARS) ont mis en œuvre un **Contrat Local de Santé** (CLS) du Pays Seine et Tilles.

Plus d'une centaine d'acteurs locaux et partenaires institutionnels ont participé aux travaux. Une douzaine de réunions de travail ont été mises en place.

Les objectifs d'un Contrat Local de Santé :

- soutenir les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux
- assurer la coordination des financeurs et des politiques impactant la santé
- réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Un animateur Santé, co-financé par l'ARS, le Conseil Départemental et le Pays Seine et Tilles pilotera ce CLS à compter du 1^{er} juin 2018



LE CLS SE DECLINE EN 3 ORIENTATIONS ET EN FICHES THEMATIQUES

1 - RENFORCER LES SOINS DE PROXIMITE

- * Conforter l'encrage du Centre hospitalier de proximité d'Is-sur-Tille
- * Développer une stratégie pour favoriser la démographie médicale
- * Promouvoir et développer la télémédecine

2 – AMELIORER LES PARCOURS DE SANTE

- * Renforcer la prévention primaire en santé pour les enfants et leurs parents
- * Accompagner les établissements scolaires dans l'amélioration du climat scolaire pour favoriser le bien-être et les apprentissages
- * Structurer le positionnement de la Maison des Adolescents et des Parents de la Côte d'Or

- * Promouvoir les actions autour de la nutrition
- * Développer l'aide aux aidants

3 - COORDINATION ET ANIMATION

- * Animation du Contrat Local de Santé
- * Favoriser la coordination des acteurs du territoire.

Le SCOT est en cours d'élaboration.
Prochainement des lettres d'information pédagogiques seront adressées aux habitants et des réunions publiques seront organisées pour mieux faire comprendre les enjeux.

Pour plus d'informations,
vous pouvez consulter le site :

<http://www.pays-seine-et-tilles.fr/urbanisme.htm>

